

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 16 Décembre 2021

Délibération n°20211216_03

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Suppléants : 4

= **VOTANTS : 53**

- dont « pour » : 51

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 1

Objet : ÉCONOMIE : permis d'aménager dans le cadre de l'extension de la ZAE de Villejésus à AIGRE

Le jeudi 16 décembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 10/12/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AUNAC-SUR-CHARENTE.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - CHABAUTY James ROULAUD Jean-Jacques – BEAU Jean-Yves - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - BONNET Franck – FAURE Sigrid – VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse – PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant
GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante
DURAND Jean-Louis représenté par BOULNOIS Patrick - suppléant
PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Alain
LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CHAMPALOUX Didier
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques
DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse
CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse
CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à COMBAUD Renaud

Absents excusés : PERRON Michelle - JEUNE Karine - TEILLET Anne – GOYAUD Philippe - SEVRIT Raymond - DANEDE Laurent

Absents non excusés : BORNE Bernard – FLAUD Yves - KAUD Pascal – CECCHIN Catherine– TEXIER Didier CHAUSSEPIED Pierre – HENTRY Jimmy – MUGNIER Pierre-Hermann - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ÉCONOMIE : permis d'aménager dans le cadre de l'extension de la ZAE de Villejésus à AIGRE

Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales octroyant la compétence obligatoire « zones d'activités » aux communautés de communes,

Vu la délibération n°20191212_03 de la Communauté de communes Cœur de Charente en date du 12 décembre 2019 approuvant ses statuts,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 07 mai 2020 approuvant les statuts de la communauté de communes Cœur de Charente,

Vu la délibération n°20190523_06 de la Communauté de communes en date du 23 mai 2019 approuvant la mise en application de la convention SRDEII avec la Région Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêté du 2 novembre 2020 portant prorogation du délai d'achèvement d'une opération bénéficiant d'une subvention au titre de la DETR 2016,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture précise que la zone d'activités de Villejésus est désormais entièrement commercialisée, la Communauté de communes n'est plus en mesure de répondre aux demandes des entreprises.

Il rappelle en outre que la Communauté de communes dispose de réserves foncières constructibles mais non viabilisées. A ce titre, elle avait perçu une DETR de l'Etat en 2016 pour réaliser cette extension de ZA.

Conformément à la décision du bureau, un géomètre expert a été mandaté pour déposer un permis d'aménager et ainsi prévoir la viabilisation ultérieure de cette zone.

La viabilisation de cette zone permettrait l'implantation d'entreprises artisanales sur le secteur.

Monsieur le Vice-Président propose de concrétiser l'extension de la ZA de Villejésus pour répondre aux demandes des entreprises, et expose le plan de financement de l'opération :

DEPENSES	HT	RECETTES		
Travaux	200 000,00 €	ETAT (DETR/DSIL) 2016	32%	71 563,00 €
Permis d'aménager	7 400,00 €	CDC maître d'ouvrage	68%	149 237,00 €
Bornage	4 400,00 €			
Maîtrise d'œuvre	9 000,00 €			
TOTAL	220 800,00 €	TOTAL	100%	220 800,00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité décide :

- D'approuver le programme de travaux précité ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ;
- D'inscrire les crédits nécessaires et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

